

blème—un navire appelé «Pollution» qui est commandé par trois capitaines. Je ne suis pas d'accord avec lui. A mon avis, ce navire est commandé par quatre capitaines avec toutes sortes d'autres capitaines dans les coulisses qui surgiront au fil des ans lorsque le navire aura pris sa course en mer. Un député a demandé cet après-midi dans quelle direction s'en irait le bateau et quelqu'un a répondu qu'il s'en irait par le fond. C'est bien mon avis.

J'ai lu le bill C-204 et il contient tous les éléments d'une très bonne loi. Je ne crois pas qu'il apporte de changements majeurs. Le seul changement important, j'en suis convaincu, c'est qu'il permet au ministre d'agir préventivement afin de barrer la route à la pollution. Je ne crois pas me tromper en disant cela. La loi permet au ministre de court-circuiter, en quelque sorte, la pollution. Elle l'empêche de se déclarer au lieu de punir après coup. La loi est plus préventive que coercitive, si je puis ainsi la résumer.

A part le fait de redéfinir les déchets et de la disposition de ceux-ci, je ne vois rien de neuf dans cette mesure législative. J'ajouterai que j'approuve l'intention de la loi mais je conteste que nous soyons en mesure de régler la pollution. Je ne vois pas non plus pourquoi nous devrions lancer trois autres ministres dans la lutte contre la pollution. J'ai confiance dans ce ministre; je pense qu'il est capable.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lundrigan:** Le gouvernement a l'autorité constitutionnelle pour charger de la lutte contre la pollution le ministre responsable du ministère des Pêches. A cet égard, je cite le ministre, et je comprends fort bien sa position. Je comprends aussi son intérêt. Il est expert dans son propre domaine. Quiconque connaît le ministre sait cela. D'autre part, j'éviterai de trop faire son éloge car c'est aussi un homme très modeste.

La loi est simple. Il s'agit de définir ce qu'on va faire. Il s'agit d'affecter les ressources qui nous permettront d'assurer les contrôles nécessaires, et permettront au personnel d'appliquer la mesure. Encore une fois je demanderai pourquoi il nous faut entraîner dans ce domaine le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui, pour ma part, s'y connaît très peu en pollution sauf qu'il parle beaucoup des Grands Lacs. Les Grands Lacs sont pollués, c'est entendu; ils le sont depuis des générations.

La pollution a des aspects beaucoup plus étendus que cela. Je m'inquiète de la pollu-

[M. Lundrigan.]

tion de l'eau salée, des océans Pacifique et Atlantique. Le ministère des Pêches est équipé pour ce genre de lutte contre la pollution. Il dispose des services d'experts et de la structure nécessaire pour lutter contre la pollution dans le sens large du mot. Il est aussi équipé pour lutter contre la pollution dans le sens précis dans lequel on délègue actuellement un pouvoir de contrôle au ministre de l'Énergie.

J'ajouterais que le ministère des Affaires indiennes n'a pas à se fourrer le nez dans cette affaire, et que le ministre des Transports a assez de ses propres problèmes. C'est aller à l'encontre de tous les concepts sains en matière de direction, de tous les principes solides en matière de contrôle et d'autorité dans le domaine de la direction des affaires, de l'industrie—que sais-je, encore—que de charger quatre ou cinq personnes de s'attaquer à un problème particulier, problème relativement simple à définir mais plus difficile à surveiller, et à la solution duquel il est encore plus difficile d'affecter des ressources.

A mon avis, nous n'avons pas besoin de la loi sur les ressources en eau du Canada. C'est un document nébuleux, tout à fait inefficace. Les provinces n'en veulent pas, et le ministre ne peut l'appliquer. La mesure n'a pas de mordant. Confions la lutte contre la pollution à qui elle revient, au ministère des Pêches. Nous voulons voir la responsabilité de cette lutte confiée au ministre des Pêches. Je ne lui envie pas ce rôle, car il sera très lourd. Mais, à mon avis, la loi sur les pêcheries peut assurer les contrôles, le personnel et les ressources nécessaires pour agir contre un des pires ennemis de notre société moderne du XX<sup>e</sup> siècle.

Je ne pourrais terminer sur une note plus forte qu'en appuyant pleinement les observations des députés de South Shore, Saint-Jean-Est et South Western Nova qui demandent qu'une sorte d'autorité unique soit confiée à un seul ministre, au lieu de la morceler au point où le gouvernement tout entier devient responsable de la lutte contre la pollution. Nous avons cherché à nous éloigner de ce genre de chose dans le domaine de l'expansion économique régionale, et nous y avons réussi assez bien. Mais nous y revenons maintenant dans le domaine de la pollution.

**M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley):** Monsieur l'Orateur, en entendant le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) tenir des propos aussi louangeurs à l'adresse du ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis), j'ai commencé à me demander s'il était un député libéral de l'arrière-ban.